

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, et Valérie CHANUT Absents : Ernest FRANCO, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT et Philippe RISCH Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale TURMEL LOTTEAU (pouvoir donné Véronique P'ROT), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Valérie CHANUT), Philippe RISCH (pouvoir donné à Fabien DUMAS) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-005
SEANCE DU 26/01/2023

OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – REHABILITATION
GROUPE SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3,
VU le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération 2021-025 du 8/04/2021
Vu la délibération 2022-022 du 7/04/2022

Madame le Maire rappelle que la mise en place des autorisations de programme permet de contribuer à la maîtrise de la programmation financière. Elle permet d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles d'investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés au cours de l'exercice budgétaire.

L'ouverture des crédits de paiement au budget correspond à la mobilisation annuelle des moyens à prévoir pour la réalisation des AP sur l'exercice.

L'opération de réhabilitation du groupe scolaire rentre dans le cadre de la création d'une AP/CP compte-tenu de l'étalement du projet.

Le coût total du projet des travaux de la réhabilitation thermique du groupe scolaire et de l'acquisition du mobilier est estimé à 2 018 640€.

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP/CP, est nécessaire au montage du projet de travaux de réhabilitation du groupe scolaire Desargues,

En séance du 08/04/2021, l'autorisation de programme et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

- Montant global de l'AP : 2 018 640.00€
- CP 2021 : 1 055 455.19€
- CP 2022 : 963 184.81€

En séance du 07/04/2022, l'autorisation de programme et les crédits de paiement étaient répartis de la façon suivante :

- Montant global de l'AP : 2 018 640.00€
- CP 2021 : 279 110.10€

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230126-2023-005-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

- CP 2022 : 1 739 529.90€

L'opération se poursuivant sur 2023 notamment pour la mise en mandatement des DGD, il convient de modifier les crédits de paiements sur les exercices de la façon suivante :

- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : -441 403.80€
- CP 2023 : 441 403.80€

Le conseil municipal,

Madame Catherine STARON, Maire, entendue

A l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE D'approuver la modification les crédits de paiements de l'autorisation de programme comme suit :

- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : -441 403.80€
- CP 2023 : 441 403.80€

soit

- Montant de l'AP : 2 018 640.00€
- CP 2021 : 279 110.10€
- CP 2022 : 1 298 126.10€
- CP 2023 : 441 403.80€

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Catherine STARON



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Catherine STARON

